

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 007-240700864-20240411-2024_049DB-BF

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 35
 Nombre de membres présents : 29
 Nombre de suffrages exprimés : 35
VOTES :
 Pour : 35
 Contre : 0
 Abstentions : 0

La Présidente,
Françoise GONNET TABARDEL

Date de convocation : 04/04/2024

Présenté par (1) Le La Présidente,
 A Bourg-Saint-Andéol le 11/04/2024
 (1) Le La Présidente,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Bourg-Saint-Andéol, le 11/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



ADRAGNA Patrick	
ARCHAMBAULT Daniel	
BEAU Jacky	
BERRAUD Yves	
BOF Monique	
CASAMATTA Marie	
CHABANIS Alexandre	Procurator à Patrick GUERIN
CHAIX Marie-Pierre	Procurator à Marine Nallei
CHAUTARD Olivier	
CHAZAUT Bernard	
COAT Jean-François	
CROIZIER Jean-Paul	
DROUARD Michel	
DUMARCHE Brigitte	
GARCIA Patrick	
GONNET TABARDEL Françoise	
GUERIN Patrick	
GUIGUE-PUJUGUET Brigitte	
GUINAULT Thérèse	Procurator à Emilie MARCE
HALLYNCK Dominique	
LANDRAUD Maryline	

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

SLO

ID : 007-240700864-20240411-2024_049DB-BF

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

LAURENT Jérôme	Procurator à Sylvain TRIOMPHE	
LEBRETON Frédéric		
MARCE Emilie		
MATHON Christophe		
MATTEI Martine		
ORENES LERMA José		
PELOZUELO Christiane	Procurator à Corinne SALVI	
PRADIER LAGET Jérôme		
RIEU Roland		
RIFFARD VOILQUE Martine		
SALVI Corinne		
SAPHORES Pierre		
SAUJOT BEDIN Bénédicte	Procurator à Françoise GONNET TABARDEC	
TRIOMPHE Sylvain		

15/04/2024

Certifié exécutoire par (1) Le La Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/04/2024, et de la publication le 15/04/2024
A Bourg-Saint-Andéol, le

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.